



TRADUCTION

Service de la Navigation Moselle-Sarre-Lahn
Site de Coblenz
(Wasserstraßen- und Schifffahrtsamt Mosel-Saar-Lahn
Dienststz Koblenz)



Coblenz, 12 mai 2026

N° 23/2026 KO – Mosel

Selon l'article 1.22 du RPNM et article 1 paragraphe 2 de la loi allemande :
Binnenschifffahrtsgesetz (BinSchAufgG)

La navigation, menues embarcations incluses, sera arrêtée dimanche 30 août 2026 entre 21h45 et environ 22h45 en raison d'un grand feu d'artifice à Cochem de la manière suivante :

lieux du lancement du feu d'artifice :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| au p.k. 51,175 (pont routier) | – périmètre de sécurité : 50 m |
| au p.k. 51,400 (barge) | – périmètre de sécurité : 100 m |

Le stationnement sera interdit pendant cette période entre le p.k. 50,800 et 51,700.

Les bateaux à passagers et les menues embarcations qui stationnent en dehors du périmètre de sécurité sur les dispositifs d'appontements autorisés, sont exclus de cette interdiction. Les bateaux à passagers qui se rendent à cette manifestation et qui se trouvent dans le secteur susnommé, doivent suivre les instructions de la police fluviale.

La police fluviale surveillera l'arrêt et signalera la reprise de la navigation.

D'éventuelles modifications ne seront communiquées que par le service d'information électronique des voies navigables (ELWIS).

Sources :

- Service de la Navigation Moselle-Sarre-Lahn - Site de Coblenz (Wasserstraßen- und Schifffahrtsamt Mosel-Saar-Lahn, Dienststz Koblenz) n° 23/2026 KO – Mosel
- RIS Nachricht 01352/2026